

## LA CHARTE DE CINÉ-MA DIFFÉRENCE

Ciné-ma différence est une association à but non lucratif ayant pour objet de *favoriser l'accès aux loisirs et à la culture des personnes en situation de handicap, par le biais du cinéma ou par tout autre biais, domaine ou moyen de culture ou de loisirs.*

Ciné-ma différence veut ainsi favoriser l'accès à la culture et au plaisir du cinéma pour les personnes présentant un handicap pouvant entraîner des troubles du comportement : autisme, polyhandicap, handicap mental, handicap psychique, maladie d'Alzheimer... Il s'agit de permettre à ces personnes d'aller au cinéma en famille ou avec des amis, dans une salle tout public, AVEC le public habituel.

Le dispositif Ciné-ma différence consiste donc en des séances de cinéma ordinaires, adaptées pour les rendre accessibles à ce public qui en est habituellement exclu de fait, et plaisantes pour tous les spectateurs qui y participent.

### **Principes généraux du dispositif Ciné-ma différence**

- \* Les séances ont lieu à une fréquence régulière, le week-end, et sont ouvertes à tous : public en situation de handicap ET public sans handicap.
- \* Chaque spectateur y est accueilli de telle sorte qu'il se sente le bienvenu, et respecté comme il est.
- \* A ces séances est reconnu le droit de chaque spectateur à exprimer ses émotions, chacun à sa manière et avec les moyens de communication dont il dispose.
- \* Le droit à la culture et au plaisir du cinéma y est respecté, grâce à une programmation diversifiée, adaptée à la diversité du public (âge, intérêts, handicaps), sans le sous-estimer ni l'infantiliser.
- \* Ciné-ma différence s'inscrit dans le champ du loisir et de la culture, sa vocation n'est ni éducative, ni thérapeutique.
- \* L'action réalisée dans le cadre de Ciné-ma différence est apolitique et non-confessionnelle.

### **Principes d'aménagement des séances Ciné-ma différence**

- \* L'aménagement des séances consiste d'abord en un accueil et une information claire de l'ensemble des spectateurs :
  - L'accueil chaleureux et respectueux est réalisé par des bénévoles informés et encadrés, en nombre suffisant, présents de l'entrée à la sortie du cinéma, et reconnaissables à la tenue commune aux bénévoles du réseau.
  - L'information est donnée individuellement à chaque spectateur entrant dans le cinéma puis, collectivement, par un bref discours précédant la projection.
- \* Quelques mesures complètent l'aménagement :
  - Salle accessible aux personnes à mobilité réduite ;
  - Personnel du cinéma informé ;
  - Passage progressif de la lumière au noir ;
  - Niveau sonore abaissé convenant aux oreilles les plus sensibles ;
  - Films projetés en 2D ;
  - Tarif abordable.

La mise en œuvre de ces principes permet un déroulement de séance rassurant et convivial. Cette mise en œuvre est le fondement de l'adhésion au réseau Ciné-ma différence.

\*\*\*\*\*

*Nous considérons l'accès à la culture comme un droit inaliénable, inhérent à la personne humaine*  
Déclaration européenne Art, culture, médias & handicaps 2003